

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024
DELIBERATION N°2024_049

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le
ID : 076-217601087-20240620-2024_49-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
20 JUIN 2024



Date de la convocation : 14/06/2024

Date d'affichage : 14/06/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 25

Représentés régulièrement convoqués : 5

Absents : 3

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHEL, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Karen YVAN pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Michel PHILIPPE, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ, Mme Isabelle SAINT BONNET pouvoir à M Philippe COUVREUR

Secrétaire de séance : M Jérôme ROBERT

10 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - COMMANDE PUBLIQUE - CONVENTION - RACCORDEMENT AU RESEAU DE CHALEUR URBAIN - SIGNATURE DE L'AVENANT 2 A LA POLICE D'ABONNEMENT - AUTORISATION

Rapporteur : Philippe Emmanuel CAILLÉ au nom du Conseil de la Municipalité

2024_049

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°017-2021 en date du 18 février 2021 approuvant la convention relative au raccordement au réseau de chaleur urbain provenant de la Petite Bouverie et autorisant Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la société SVD 82, délégataire de la concession confiée par la Métropole Rouen Normandie,

Considérant que la ville de Bois-Guillaume a décidé de raccorder plusieurs de ses bâtiments au réseau de chaleur urbain provenant de la Petite Bouverie,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024
DELIBERATION N°2024_049

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 076-217601087-20240620-2024_49-DE



Considérant la volonté de raccorder cinq nouveaux sites au réseau de chaleur urbain, à savoir le gymnase Codet, l'extension bibliothèque Codet, l'école du Centre, le service urbanisme et l'ancien hôtel de la police municipale,

Considérant qu'il convient d'acter ces modifications par la signature d'un avenant à la police d'abonnement,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le raccordement de cinq nouveaux bâtiments au réseau de chaleur urbain provenant de la Petite Bouverie,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la police d'abonnement,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

3 absents : Yannick OLIVERI-DUPUIS, Nicole BERCES et Frédéric ABRAHAM.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr